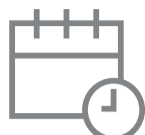


La Compagnie des Architectes de Copropriété organise des formations sur la réhabilitation des copropriétés



### RETENEZ LA DATE

## Pathologies et solutions de reprise pour les planchers anciens

**Vendredi 21 septembre 2018**

13h30

ESPE de l'académie de Paris - Université Paris Sorbonne  
56, Boulevard Batignolles – 75017

#### PROGRAMME

##### **Maître Julien Baumgartner**

Acoustique et aspects juridiques – contentieux.

##### **M. E. Bonneville – Société Laterlite**

Produits de la société Laterlite pour la reprise des planchers anciens : chapes légères – chapes isolantes et autres produits.

##### **M. B. Faure – « les Bacs Lewis »**

Présentation des bacs en acier galvanisé, nervuré, utilisés en coffrage perdu pour toutes solutions de reprise de planchers anciens de tout type d'ossature, afin de créer des planchers de faible épaisseur et de poids réduit.

##### **Mme M. Diaz – Société Fermacell**

Présentation des solutions Fermacell de chapes légères et isolantes, de chapes sèches, autres plaques de planchers, etc.

À l'issue de la formation, venez échanger autour d'un pot convivial

## POINT DE VUE

### Développement durable : vous êtes sérieux ?

Cet été a été chaud. Et ce n'est qu'un début. Nous risquons bien de confirmer qu'un seuil critique est effectivement atteint. De ce point de vue, la transition énergétique et le développement durable sont deux thèmes prioritaires des années à venir.

La Compagnie des architectes de copropriété, par le nombre de ses membres, gère et entretient plus de 5 000 immeubles. Elle est donc partie prenante du défi de l'efficacité énergétique et du développement écologique.

L'approche globale de l'architecte, le choix qu'il opère parmi les matériaux, et les nouveaux comportements relèvent de ce challenge. Les travaux d'isolation, le rendement des chaudières et les pratiques éco-responsables s'imposent, au-delà des économies financières. Les architectes répondent présents. Ils aident, sensibilisent et motivent les copropriétaires pour étudier puis engager des travaux collectifs de rénovation de leur patrimoine.

A vos bilans et diagnostics !

Arnaud Vincent, architecte



@ Compagnie des Architectes de Copropriété

## CULTURE

### Les cours

Les cours sont la face cachée de toute ville, l'envers du décor. Décrites comme insalubres ou louées pour leur mystère, elles font partie de l'identité urbaine. Leur forme, leur usage, leur statut ont varié au cours des siècles, et cette hétérogénéité subsiste heureusement : cour d'honneur ou industrielle, couverte ou arborée, pavée ou puits de ventilation, la cour a failli disparaître et sa raison d'être fait encore débat.

Par définition, c'est un espace clos dont la géométrie est très libre car hors réglementation jusqu'en 1902. Son origine dans l'habitat collectif vient sans doute de l'implantation urbaine de l'hôtel particulier, bâti précisément « entre cour et jardin ».

L'immeuble de rapport est lui aligné à la voie publique ; on pénètre dans sa cour par une allée étroite, puis par un porche permettant l'accès aux véhicules. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la plupart des bâtiments construits bénéficient d'une cour généreuse, mais aux usages limités et encadrés.

La disparition de la cour au profit de l'espace vert devient le leitmotiv de la période de reconstruction. Les habitations rationalisées doivent désormais répondre à des fonctions et des normes. Ce programme a été massivement réalisé en banlieue mais a aussi modifié les villes historiques.

Puis l'expérience a montré que l'espace libéré au sol pour tous ne profitait en fait à personne tandis que l'urbanisme de « dalle » générait inconfort et insécurité. Depuis 1980, on observe un retour à l'architecture urbaine et à l'immeuble à cours. Ce regain d'intérêt pour ce type d'architecture vient de la gentrification des centres villes mais aussi des règlements municipaux.

Il est devenu très difficile d'apercevoir les cours, cachées derrière les lourdes portes cochères, protégées par les digicodes. Rançon de leur succès ?

Olivier Barancy, architecte



@ Arnaud Vincent

## JURIDIQUE

### Le Diagnostic Technique Global

Hormis quelques cas particuliers, il n'est pas obligatoire pour la copropriété de faire établir un diagnostic technique global. Mais, depuis le 1er janvier 2017, l'Assemblée générale des copropriétaires doit pouvoir avoir la faculté de le faire afin de s'enquérir de la situation générale de l'immeuble.

Le diagnostic technique global se compose d'une évaluation des travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble et peut impliquer la constitution d'un fonds de travaux.

L'établissement de ce diagnostic est confié à un spécialiste assermenté, assujéti à des obligations de compétence. Le manquement du diagnostiqueur à ses obligations et/ou la perception d'une rétribution des intervenants du chantier sont passibles de sanctions civiles ou pénales.

Julien Baumgartner, avocat



© Superpose



### AGENDA

**17 et 18 octobre**  
Salon de l'ARC

**19 octobre**  
Prochaine formation : toits et évolution

## CONTACT

08 20 30 01 90 - contact@archicopro.com - http://www.archicopro.com  
Compagnie des Architectes de Copropriété  
148, rue du Faubourg-Saint-Martin 75010 Paris